

finalité et objectifs de la protection de la santé

- Protéger la santé de la population des menaces causées par des agents biologiques, chimiques ou physiques susceptibles de causer une épidémie, si la présence de ces agents n'est pas contrôlée (art. 2)
- Menaces réelles ou appréhendées (art. 96)

Cette présentation a été effectuée le 1er décembre 2004, au cours de la journée « La réponse aux signalements des menaces de nature infectieuse en santé publique » dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2004. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse http://www.inspq.qc.ca/jasp/archives/.

finalité et objectifs de la protection de la santé

- Intervention d'autorité en vue d'obtenir l'information nécessaire et d'appliquer des mesures de lutte et de prévention
- O Par qui:
 - > DSP, DNSP, ministre

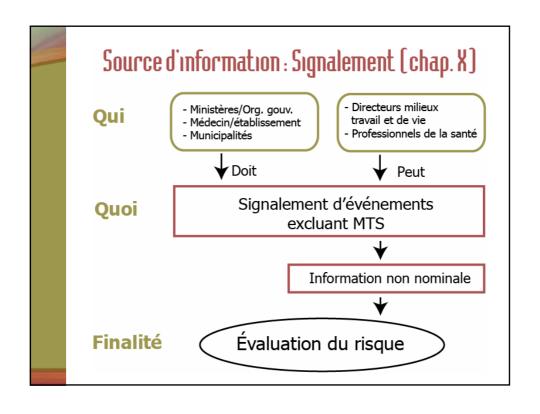
Protection de la santé Les moyens

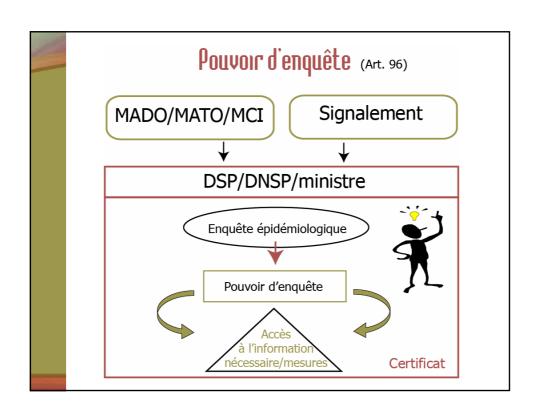
d'action

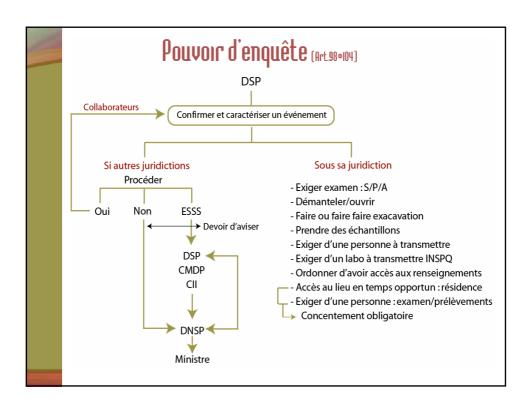
- Pouvoir d'enquête
- Pouvoir d'ordonner
- Pouvoir de mobilisation
- Déclaration d'urgence sanitaire

Capacité rapide —— Accès à l'information nécessaire

- Signalement
- MADO/MATO/MCI
- Accès à l'information détenue par d'autres
 - Registre de vaccination
 - Autres registres cliniques/protection







Des principes sous•jacents

- Recherche de l'équilibre entre les libertés individuelles et le bien-être collectif
- Encadrement rigoureux des dimensions relatives à la vie privée et aux renseignements personnels

Des spécificités à faire valoir

- Prise en considération de la santé et du bienêtre pour toute personne et toute collectivité
 - des actions destinées à l'ensemble de la population ou des sous-groupes et non seulement à des individus pris un à un
- Une contribution des individus, des instances civiles, publiques ou privées en tant que citoyen ou corporations responsables.
 - Le bien collectif exige parfois des contraintes aux libertés individuelles

Des spécificités à faire valoir

- Alliance des compétences scientifiques et citoyennes pour identifier les besoins et les actions efficaces
- Interpellation du réseau de la santé et des services sociaux à l'ensemble des secteurs exerçant des activités qui influencent la santé et le bien-être

Définition de la mesure

- Capacité pour des partenaires de porter à l'attention des autorités de santé publique des menaces susceptibles de causer des épidémies si non contrôlées
- Une mesure unique
 - Procéder à des évaluations de risque et formuler des recommandations en présence d'informations pertinentes mais pas d'emblée nominales
 - Ailleurs : pas de distinction entre les notions de signalement et de déclaration

Analyse de la mesure

- Prévenir la propagation
- Faciliter la reconnaissance des problèmes
 - Une mesure sensible est jugée plus importante que l'absence d'information et les fausses alertes
- Partager largement la responsabilité de la protection de la santé

Analyse de la mesure

- Créer des liens plus cohérents entre les différents acteurs
- Reconnaître le devoir d'exemplarité de certains partenaires (entre le «doit» et le «peut»)
- Rendre exclusif la mesure de la déclaration obligatoire pour les agents transmis sexuellement (article 95)
- Éviter ou amoindrir les coûts des éclosions ou des crises

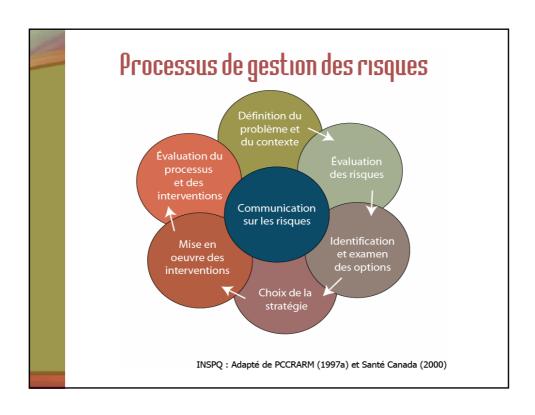
Les enjeux

- Obtenir l'adhésion des partenaires
- S'en tenir à la nécessité des informations à obtenir et non à leur commodité
- Gérer l'implantation de la mesure

Estoce que la mesure du signalement est la cause de l'augmentation actuelle des situations de menaces appréhendées portées à l'attention des autorités sanitaires ?

Contexte évolutif

- Des risques en constante évolution
- Une opinion publique présente et insistante
- Une multiplicité d'acteurs
- Un contexte d'incertitude
- Une communication du risque incontournable
- Une interdépendance croissante



Les prochaines étapes

- Compréhension de la définition du signalement
- Gestion du signalement
 - Réception du signalement
 - Processus de réponse standardisé
 - Monitorage